

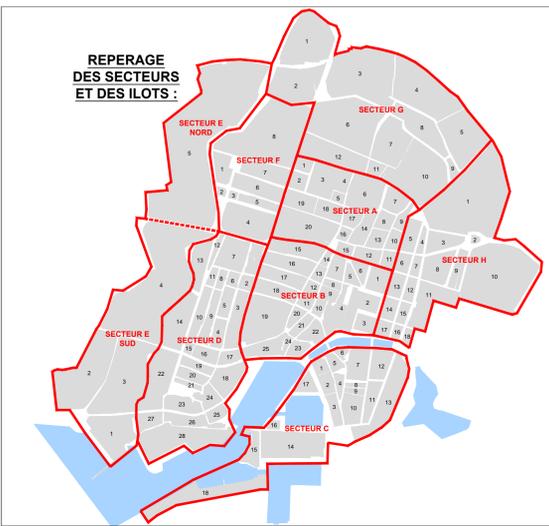
PLAN REGLEMENTAIRE : Secteur H

- LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES :**
- 1 - Limite du Secteur Sauvegarde (arrêté préfectoral du 5 mai 2008)
 - 2 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre des Monuments Historiques (inscription ou classement)
 - 2a - Immeuble protégé en totalité
 - 2b - Façade(s) et/ou toiture(s) protégé(s)
 - 2c - arcade protégée
 - 2d - Fragment / partie de construction ou vestige protégé
 - 2e - Espace libre protégé au titre des MH (cour et/ou jardin)
- PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LE BÂTI :**
- 3 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du P.S.M.V. pour son intérêt patrimonial :
 - 3a - type a : immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont l'altération est interdite et dont la modification est soumise à conditions
 - 3a bis - Fragment d'immeuble ou élément d'architecture protégé au titre de son intérêt patrimonial (cf. liste)
 - 3a ter - Mur de clôture à conserver, reconstruire ou créer
 - 3b - type b : immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions
 - 4 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être conservé, amélioré, ou supprimé et remplacé ou non
 - 5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (cf. liste)
 - 6 - Immeuble devant faire l'objet d'une modification (cf. liste)
- ESPACES CONSTRUCTIBLES au titre du P.S.M.V. :**
- 7 - Espace constructible
 - 8 - Emprise maximale constructible avec cote de hauteur de corniche (cote NGF)
 - 8a - Emprise maximale constructible avec cote maximale de hauteur de corniche (cote NGF)
 - 8b - Emprise maximale constructible, à rez-de-chaussée
 - 8c - Emprise maximale constructible avec alignement imposé sur rue et cote de hauteur de corniche (cote NGF) maximale
 - 8d - Emprise maximale constructible avec alignement imposé et cote de hauteur de corniche (cote NGF) imposée sur rue
- PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LES ESPACES LIBRES :**
- 9 - Espaces libres à dominante minérale soumis à prescriptions particulières (DM) :
 - 9a - Espace minéral ou cour d'honneur à conserver (DM1)
 - 9b - Espace de dégagement à améliorer ou à créer (DM2)
 - 10 - Espaces libres à dominante végétale soumis à prescriptions particulières (DV) :
 - 10a - Jardin et boisement à conserver (DV1)
 - 10b - Espace de dégagement à dominante végétale et jardin à améliorer ou à créer (DV2)
 - 11 - Plantations à réaliser
- AUTRES PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. :**
- 12 - Cloture végétale (alignement, mail, etc.) à préserver ou à remplacer ou à créer
 - 13 - Arbre remarquable à préserver
 - 14 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
 - 15 - Liaison pédestre ouïe poché à conserver ou à créer
 - 16 - Tracé des anciennes fortifications à mettre en valeur
 - 17 - Quai ou perré maçonné
- AUTRES LEGISLATIONS :**
- 18 - Espaces boisés classés (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - 19 - Site classé



MATRICE D'OEUVRE : A.U.P. Architecture Urbaine Patrimoine
MATRICE D'OUVRAGE : Ministère de la Culture et de la Communication - D.R.A.C. Poitou Charentes - Communauté d'Agglomération de La Rochelle

AUP
Fichier : AUP_S01_PSMV_V04.rtg
Auteur : Y. STEFFELVAUD / Dessin : L. ROCHER
Les codes administratifs inscrites sont destinés en intérêt NGF et font partie d'une valeur indicative
révisé par 2015
Echelle : 1/1000e



SECTEUR H						
Rég. (m²)	Adresse	Modification Bât. Principal	Modification Annexes	Suppression Annexes	Façonnage Architectural à conserver	Suppression Bâtiment
005	13 rue Saint-François	Volume en retrait sur le dernier niveau à modifier (aménagement architectural plus adossé)				
006	17 rue Saint-François	Partie en terrasse à végétaliser		supprimer l'annexe 1		
007	46-48 avenue des Cordeliers			supprimer l'annexe 1		
008	50-52 avenue des Cordeliers			supprimer l'annexe 1		
009	En caserne Duperré - sujet d'un plan administratif - Place des Cordeliers			supprimer l'annexe 2		
010	CMH Duperré - Place des Cordeliers			supprimer les annexes 1 et 2		
011	44 avenue des Cordeliers	Bâtiment principal à supprimer				
012	CMH Duperré / Place des Cordeliers	Bâtiment principal à supprimer				
013	24 avenue des Cordeliers			supprimer l'annexe 1		
014	CMH Duperré			supprimer les annexes 1 et 3		
015	21 place des Cordeliers			supprimer l'annexe 1		
016	CMH Duperré - Place des Cordeliers				statue de la place	
017	83 rue Gambetta	Surélévation à reprendre				
018	79 rue Gambetta	Toiture à reprendre				
019	32 rue Saint-Louis - Ancienne "maison de l'ancien Maître des Arts et Métiers"	Trasposition à modifier				
020	34 rue Saint-Louis			supprimer le volume d'extension pour remettre en valeur la façade arrière		
021	48 rue Gambetta	Trasposition du volume de surélévation et du couronnement				
022	50 rue des Fondrières			draguer le cour et la façade arrière		
023	39 rue Saint-Louis	Volume de surélévation à modifier				
024	38 rue de l'Écluse	Trasposition à modifier				
025	46 rue Gambetta - 22 rue des Fondrières	Mezage de la toiture de la toiture terminale avec son environnement				
026	Ancienne Ecole Bonaparte	Surélévation à supprimer ou traitement architectural à faire				
027	50 rue Gambetta	Reprendre les toitures terminales suivant les dispositions d'origine, en supprimant les volumes anciens ajoutés en terrasse. Draguer les terrasses sur ordre de la cage d'escalier principal.				
028	Maternité - 48-51 rue Thiers, 1 rue Bonaparte			supprimer l'annexe 2		
029	Caserne Bonaparte - 15bis Rue de Bonaparte			Volume à supprimer et espace à reconstruire		
030	Caserne Bonaparte - 16r rue Bonaparte			hangar à détruire et espace à reconstruire		
031	32 rue Gambetta			supprimer l'annexe 2		
032	148-20 rue Saint-Louis			supprimer l'annexe 2		
033	148-20 rue Saint-Louis			supprimer l'annexe 2		
034	14 rue Saint-Louis	Toiture terrasse à modifier				
035	28 rue Bonaparte	Volume élevé grand sur terrasse à retravailler voire à supprimer				
036	10-12 avenue de Bonaparte / Centre médico-social	Bâtiment à supprimer pour draguer la perspective sur la porte de ville et reconstruire le parc		supprimer les annexes 2 et 3		
037	Avenue de la Ville Royale / Grand de St	Bâtiment principal à supprimer				
038	48-50 rue Thiers			A supprimer pour une construction plus adaptée		
039	10-12 avenue de Bonaparte - Centre médico-social			supprimer les annexes 1, 2 et 3		
040	Avenue de la Ville Royale - Centre médico-social			supprimer l'annexe 1		
041	48 rue Thiers - Hôtel de St Louis	Cour à remettre en valeur en supprimant le volume à bâtir ou en le traitant avec une verrière de qualité				
042	10 rue Saint-Louis / 28 rue de Bonaparte	Bâtiment principal à supprimer				
043	8 rue Saint-Louis - Ancienne école Bonaparte (CMH) abattoir			Appareils à démolir pour restaurer le jardin		
044	10 rue Saint-Louis					